



ARCHITECTES ET INGÉNIEURS | ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

# Plus qu'une police : Nous vous offrons une expertise

À titre de titulaire d'une police de Victor Canada, vous avez accès à un éventail de ressources et de services destinés à vous faire profiter de notre expertise et de nos conseils. Nous avons créé les services suivants afin de répondre aux besoins des experts-conseils en conception :

## Assistance de réclamation préalable et de prévention de réclamation

Ce service pratique vous aidera à régler les problèmes avant qu'ils n'aboutissent à une réclamation. Nous savons par expérience que les préavis de réclamation ou de réclamation potentielle permettent d'atténuer les risques et, donc, d'éviter une réclamation.

Si, pendant la période d'assurance, il survient un problème ou une circonstance concernant vos services professionnels qui pourrait mener à une réclamation, assurez-vous de nous en informer. Nous mènerons une enquête et déterminerons la marche à suivre. Si nous jugeons qu'une intervention précoce permettra d'éviter une réclamation, ou une réclamation plus importante dans l'avenir, nous vous fournirons l'assistance nécessaire pour résoudre cette situation. Comme le stipule votre police, nous paierons tous les frais ou toutes les dépenses qui seront engagés pour mener une enquête, atténuer les risques ou éviter une réclamation. Cependant, vous devrez respecter les exigences suivantes :

- Vous devez déclarer la circonstance ou la situation conformément aux conditions énoncées dans la Partie IV – Conditions générales de votre police; et

## Déclaration d'une circonstance

Votre police d'assurance indique que vous devez déclarer une réclamation ou une circonstance à Victor par écrit aussitôt que vous prenez connaissance pour la première fois de la réclamation, circonstance ou situation.

- Par courriel : [Reclamation.ca@victorinsurance.com](mailto:Reclamation.ca@victorinsurance.com)
- Par la poste ou messagerie à l'adresse suivante :  
Service des Réclamations  
Gestionnaires d'assurance Victor inc.  
500-1400, place Blair Towers  
Ottawa (Ontario) K1J 9B8

- Il faut démontrer l'existence d'un intérêt mutuel à tenter de régler la question avant qu'elle ne s'aggrave et aboutisse à une réclamation.

En cas de doute, communiquez avec notre équipe des réclamations qui est là pour vous écouter afin de déterminer les options qui s'offrent à vous.

# Programme de gestion de risques

Adopter une saine gestion de risques peut donner aux firmes d'experts-conseils en conception un avantage sur le marché. Avec plus de 50 années d'expérience en matière d'assurance responsabilité professionnelle et de la gestion des réclamations, nous sommes dans une position privilégiée pour vous aider à gérer vos risques.

## Avantages du programme

- **Service de révision de contrats** — Vous avez des doutes concernant l'incidence d'une clause d'assurance dans un nouveau contrat sur lequel vous travaillez? L'un de nos souscripteurs peut effectuer gratuitement une révision d'une telle clause d'assurance à votre demande. Demandez à votre courtier de le coordonner.
- **Centre de cyberformation** — Inscrivez-vous à nos cours en ligne gratuits sur les contrats écrits et les implications liées à la gestion de risques des projets de BIM et LEED. Non seulement aurez-vous la possibilité de parfaire vos compétences en matière de gestion de risques, mais vous pourrez aussi obtenir une réduction de prime pour

votre assurance responsabilité professionnelle de Victor. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'accès au Centre de cyberformation, visitez [www.assurancevictor.ca/cyberformation](http://www.assurancevictor.ca/cyberformation).

- **Bulletins consultatifs sur la gestion de risques et Bulletins information prévention** — Nos bulletins traitent de nombreux sujets et donnent de précieux conseils pour éviter les risques de responsabilité. Pour y accéder, allez dans la section Ressources de notre site Web : [www.assurancevictor.ca](http://www.assurancevictor.ca).
- **Webémissions sur la gestion de risques** — Nos webémissions annuelles permettent de réunir l'expertise spécialisée de souscripteurs, d'analystes de sinistres et de conseillers juridiques au sein d'une discussion en groupe, offrant de précieux conseils sur les tendances actuelles à l'égard de l'industrie et des tactiques pour la gestion efficace de risques. Les participants à cette formation sont admissibles à une réduction de prime. Inscrivez-vous à nos mises à jour électroniques pour vous assurer de recevoir une invitation pour cette formation. C'est une occasion à ne pas rater! Inscrivez-vous dès aujourd'hui à [www.assurancevictor.ca/abonnement](http://www.assurancevictor.ca/abonnement). (Assurez-vous de sélectionner « Information sur la gestion de risques – Architectes et ingénieurs ».)

Visitez [assurancevictor.ca](http://assurancevictor.ca) pour en apprendre davantage.

Le contenu de ce document est assujéti aux modalités et conditions de votre police.

Le présent document a été publié uniquement à des fins illustratives et ne constitue pas un contrat d'assurance. Il a été conçu pour fournir un aperçu global du programme. Seule la police d'assurance peut fournir les modalités, la garantie, les montants, les conditions et les exclusions réels. La disponibilité du programme de même que les garanties sont assujétiées à des critères de souscription individuels.

© 2022 Gestionnaires d'assurance Victor inc. | 858543025